## LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

NUMÉRO	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES  TAUX DE BASI	CATÉGORIE D'ÉCHELONNEMENT
	assurant des liaisons internationales sur lequel elle est en service et (sauf en ce qui concerne les articles consomptibles) destinés à être emportés par elle hors des États-Unis	se D
9804.00.85	Articles personnel ou ménagers, ne constituant pas des biens commerciaux, faisant partie de l'héritage laissé par un citoyen des États-Unis décédé à l'étranger	ee D
	SOUS-CHAPITRE V	
EXEMPTIONS PERSONNELS CONSENTIES AUX PERSONNES EMPLOYÉES ET ÉVACUÉES PAR LES ÉTATS-UNIS		
9805.00.50	Effets personnels et articles ménagers (avec restriction quantitative en ce qui concerne l'importation de boissons alcooliques et de produits du tabac, selon les prescriptions éventuelles du Secrétaire au Trésor), appartenant à une personne au service des États-Unis qui rentre au pays après l'accomplissement d'une mission de quelque durée (telle qu'elle est définie dans les règlements relatifs à la présente disposition) dans un poste ou station situé en dehors du territoire douanier des États-Unis, ou appartenant aux membres de sa famille rentrant aux États-Unis et qui ont résidé avec la personne susvisée audit poste ou station, ou appartenant à toute autre personne évacuée sur les États-Unis en vertu d'ordres ou d'instructions du gouvernement	se D
	SOUS-CHAPITRE VI	
EXEMPTIONS PERSONNELLES CONSENTIES AUX VISITEURS DE MARQUE ET AUX MEMBRES DE GOUVERNEMENTS ÉTRANGERS OU D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES		
	Bagages et effets des personnes ci-dessous qui ne sont pas citoyens des États-Unis :	
9806.00.05	À la demande du Département d'État : ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires, secrétaires, conseillers, attachés et autres représentants, fonctionnaires et employés de gouvernements étrangers, accrédités aux Etats-Unis ou se rendant dans le pays où ils sont accrédités ou venant d'un tel pays, leurs familles, les membres de leur suite et leurs domestiques	se D
9806.00.10	À la demande du Département d'État : courriers de cabinets de gouvernements étrangers Franchis	se D
9806.00.15	À la demande du Département d'État : représentants de gouvernements étrangers au sein ou auprès d'organisations désignées par le Président des États-Unis comme organisations internationales	